

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2016

Délibérations du conseil:

Transfert compétence Réseaux de communications électroniques a la CCVM (DE 2016 051)

Mme le Maire rappelle que les Conseils Généraux des Hautes Pyrénées et Pyrénées Atlantiques ont délibéré en faveur de l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) sur leur territoire respectif.

Ces schémas sont l'outil prévu par l'article 1425-2 du CGCT par lequel les collectivités peuvent inscrire leur territoire dans la révolution numérique et éviter les impacts de la fracture numérique.

En effet , il constitue une pièce essentielle d'application du programme national très haut débit pour donner accès au Très Haut Débit pour tous.

Le SDTAN est un outil de cadrage stratégique qui prévoit le déploiement du très haut débit (fixe et mobile) sur un territoire couvrant au moins un département, il favorise la cohérence des actions que conduiront les différents acteurs publics et privés ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Compte tenu du montant des investissements en jeu et de la nécessité de l'étude à une échelle territoriale la plus large pour déterminer la consistance du réseau à construire, il apparaît opportun que cette compétence soit exercée par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vic-Montaner -a délibéré et a approuvé la prise de compétence" établir et exploiter des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et 15° de l'article L32 du code des postes et communications électroniques" telle que définie à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

-Il a décidé de la modification des statuts de la Communauté Vic-Montaner par l'ajout d'une compétence au sein de la rubrique *compétences facultives*: 5. "*établir et exploiter des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et 15° de l'article L32 du code des postes et communications électroniques*".

Il s'agit à présent de se prononcer sur les nouveaux statuts ainsi approuvés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré , approuve à l'unanimité le transfert de la compétence "*établir et exploiter des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et 15° de l'article L32 du code des postes et communications électroniques*" à la Communauté de Communes Vic-Montaner et la modification des statuts de la Communauté de Communes en conséquence

Creation du Syndicat mixte d'aménagement Adour et Affluents (DE 2016 052)

Mme le Maire présente l'arrêté inter-préfectoral portant projet de périmètre en vue de la fusion de trois syndicats:

- Syndicat mixte d'aménagement Adour et affluents,
- Syndicat pour l'aménagement de l'Estéous,
- Syndicat intercommunal à vocation unique du Lees et affluents.

Le conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion et le projet de statuts.

Centre de loisir ANDREST/SIARROUY

Sept enfants ont utilisé le centre de loisir ANDREST/SIRROUY sur l'ensemble de l'année (3 périodes de vacances scolaires 2016, avril, juillet, octobre/novembre). Cela représente 56 journées subventionnées par la commune à hauteur 3.50€ par jour.

RD 53

Le comptage demandé au Conseil Départemental des Routes a été réalisé fin novembre 2016.

Analyse :

- un trafic d'environ 120 véhicules/jour dans les deux sens
- une vitesse moyenne de l'ordre de 30km/h
- la vitesse maximale constatée a été de 47km/h

Il a été demandé au Conseil Général s'il était possible d'avoir une analyse plus fine des résultats en fonction des horaires.

En 2017, selon le budget et les subventions allouées à cette opération, des panneaux "priorité à droite" seront installés au carrefour RD 53 et chemin Barat Batalhé.

Les panneaux agglomérations ont été déplacés à l'entrée du pont enjambant la déviation pour être au plus près de la zone urbanisée, et ainsi rappeler que l'on rentre dans une zone à 50km/h.

Travaux Salle multi activités

Au vu du retard pris pour le bouclage des appels d'offres, les travaux devraient démarrer vers le 1er mai 2017.

Les associations seront prévenues

VOEUX 2017

Les voeux à la population sont prévus le

22 janvier 2017

à 11h30

à la salle des fêtes